



Fédération Française  
des Psychologues et de Psychologie



**Suites de la LOI n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat (1).**

Cette loi instaure le passage de la sélection à l'entrée en master. Elle accorde un statut dérogatoire pour la psychologie et de droit, laissant aux universités le choix de la mise en œuvre des dispositions relatives à la sélection entre la rentrée universitaire 2017 ou 2018.

Nous avons soutenu le principe d'une nécessaire sélection à l'entrée en master. Nous avons rendu compte de la dite « concertation » proposée aux organisations professionnelles et syndicales par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (décembre 2016). Nous nous sommes préoccupés de cette situation en réalisant et diffusant un bilan des choix et décisions des universités quant au choix retenu par chacune d'entre elles pour décider du passage à la sélection entre L3 et M1 (janvier 2017, actualisation février 2017 ; liens : <http://www.aepu.fr/> ; <http://psychologues-psychologie.net/>).

La situation transitoire actuelle est source d'inquiétude pour de nombreux étudiants, peu au fait de l'évolution récente du droit et des pratiques dans d'autres universités que la leur. Nous avons pris connaissance d'une pétition en cours, reflet de cette inquiétude des étudiants confrontés à des modifications de leur cursus en cours d'année universitaire sans disposer de règles claires pour s'y préparer.

L'AÉPU et la FFPP invitent les universitaires à informer au mieux les étudiants des changements à venir, et à participer au travail de mise en commun et de concertation que nous poursuivons. Nos organisations réaffirment leur soutien aux collègues universitaires et praticiens qui font leur maximum pour maintenir un haut niveau de formation en dépit du contexte légal et politique contraint. Dans cet esprit, nous organisons le 12 mai prochain une réunion nationale, destinée de façon prioritaire aux universitaires, pour analyser collectivement les effets et les modalités organisationnelles posés par ces changements.

Gladys Mondière & Benoît Schneider,  
co-présidents FFPP

Jérôme Clerc,  
président de l'AÉPU

Inès Pélissier,  
chargée de mission FFPP étudiants-jeunes diplômés